

démontre qu'un grand nombre de députés anglais craignent que des difficultés ne surgissent.

A cette crainte j'ai trouvé une réponse très humoristique, mais en même temps très pratique, dans le *New-York Sun*. Elle est de la plume de l'écrivain H. I. Phillips, et je ne résiste pas à la tentation de vous la lire. La voici :

Naturellement ce serait épatant si la règle stipulait que, lors d'une décision à prendre dans le cas d'une des cinq grandes puissances qui deviendrait agresseur, aucune d'elles ne pourra voter lorsqu'on réglera son cas, mais je suppose qu'en définitive si les grandes puissances ne peuvent s'entendre pour le maintien de la paix sans avoir à soumettre leurs différends aux petites nations, quelle que soit la méthode de voter, cela n'aura une grande importance.

Chaque fois que les cinq grandes puissances laisseront les choses s'envenimer à ce point, il sera trop tard pour recourir à quoi que ce soit et les avions thermo-propulseurs et à fusée sillonneront les airs avant qu'on ait pris le vote sur la question de savoir, "Si vous êtes ou n'êtes pas une nuisance mondiale."

Seules les cinq grandes puissances auront la force, l'argent et les soldats voulus pour livrer une autre guerre. L'Equateur, l'Islande ou le Guatemala ne mettront pas le feu aux poudres. Or, si les cinq grandes puissances ne peuvent maintenir la paix entre elles sans enquête Gallup, c'est que la chose est impossible.

A ceux qui ne voient pas d'un bon œil une trop grande autorité aux grandes puissances, on peut répondre fort à propos que, si on ne leur accorde pas ces pouvoirs, la paix mondiale sera aussi menacée qu'elle l'était au lendemain de Versailles. Cette opinion a été partagée à la Chambre des communes d'Angleterre par M. Daniel Chater, qui s'est exprimé ainsi :

Si ces propositions sont acceptées, il semble bien qu'on critiquera considérablement les pouvoirs énormes qui seront conférés au Conseil de sécurité. Toutefois, j'accepte ces pouvoirs comme étant une nécessité logique si nous voulons avoir le moyen efficace de prévenir l'agression dans le monde.

Rappelons que ces quatre puissances auront le pouvoir de prévenir une autre guerre mondiale, étant donné que c'est sur elles que reposera la grande responsabilité de prévenir ou de punir l'agression. Si l'on constatait qu'il est impossible d'obtenir l'accord entre les membres des Nations unies... ces quatre puissances pourraient alors constituer le noyau d'un pouvoir qui sera assez puissant pour prévenir ou punir l'agression. Aucune raison ne peut empêcher les autres nations de se rassembler autour de ce noyau.

Passons maintenant à la composition du Conseil de sécurité. Je pense que les propositions de Dumbarton-Oaks n'ont pas su tenir compte du rôle joué par certaines nations durant la guerre actuelle, ni de leur importance au point de vue du maintien de la paix.

[M. Picard.]

Je suis d'avis que le premier ministre (M. Mackenzie King) a su comment envisager cette question quand il a déclaré, dans cette enceinte, le 9 juillet 1943, ce qui suit :

Le Gouvernement est d'avis que la représentation efficace dans ces organismes ne doit ni être restreinte aux grandes puissances ni s'étendre nécessairement à tous les Etats. La représentation devra être déterminée sur une base proportionnelle d'après laquelle seront membres titulaires les pays, petits ou grands, qui sont le plus en mesure de contribuer à la réalisation de l'objectif particulier à atteindre.

Puis, le 4 août 1944, toujours avant que les propositions de Dumbarton-Oaks aient été rendues publiques, le premier ministre a dit ceci :

Pour déterminer quels Etats devraient être représentés au conseil avec les grandes puissances, il faut, je crois, se placer au point de vue fonctionnel. Il y a lieu de choisir le plus souvent les pays qui peuvent le mieux aider au maintien de la paix mondiale.

Je suis certain que lors de la prochaine conférence, le Canada s'efforcera de faire apporter des modifications au chapitre VI, article A. Assurément, un pays qui a fait un apport aussi considérable que le Canada au cours de la présente guerre, non seulement au point de vue des effectifs militaires mais au point de vue des vastes quantités d'armes, de matériel de guerre et de vivres qu'il a fournies à nos alliés et aux autres nations, a le droit de compter que, dans toute organisation chargée de maintenir la paix, il occupera un rang proportionné au rôle qu'il a joué au cours de la guerre.

Aucun système de sécurité mondiale ne sera complet si l'on ne songe qu'à un organisme chargé de rendre impossible une guerre d'agression, car la paix du monde repose aussi sur la sécurité économique des nations. Au cours d'une récente entrevue, M. Stettinius, le secrétaire d'Etat américain, a déclaré ce qui suit :

A moins que la sécurité économique ne règne dans le monde, nous verrons nécessairement surgir des difficultés; mais pour que la sécurité économique puisse régner au sein d'une nation, cette dernière doit être en mesure de produire et d'entretenir un commerce profitable avec d'autres pays. Chaque pays peut aider aux autres et accroître ainsi sa propre prospérité. Tous les pays devront augmenter leur production et leur commerce si chacun d'eux désire maintenir l'emploi et améliorer les conditions d'existence de sa population. Pour en arriver là, il peut recourir à plusieurs moyens.

Avant tout, nous devons fournir aux nations les moyens d'effectuer entre elles des opérations commerciales et financières susceptibles de leur procurer des avantages mutuels. Tout obstacle dressé contre un tel état de choses tournera au désavantage du pays qui l'aura fait surgir.

Au nombre de ces obstacles, M. Stettinius a mentionné les tarifs douaniers excessifs, les contingentements, les régies du change, les distinctions injustes et bien d'autres choses qu'il est possible, selon lui, d'améliorer ou de faire